



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2019-117

PUBLIÉ LE 30 AVRIL 2019

Sommaire

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-04-26-002 - Arrêté DOS-SDA n° 2019-197 du 26.04.19 relatif à la composition du jury de l'épreuve pratique du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins du 23 mai 2019 à la Centrale de Prélèvements du Laboratoire du Centre Hospitalier de Roubaix (2 pages)

Page 3

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-04-26-002

Arrêté DOS-SDA n° 2019-197 du 26.04.19 relatif à la composition du jury de l'épreuve pratique du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins du 23

Arrêté DOS-SDA n° 2019-197 du 26.05.19 portant composition du jury de l'épreuve pratique du
mai 2019 à la Centrale de Prélèvements du Laboratoire du
certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins du 23 mai 2019 à la Centrale de
Prélèvements du Laboratoire du Centre Hospitalier de Roubaix

Centre Hospitalier de Roubaix

**ARRETE DOS-SDA N° 2019- 197 RELATIF A LA COMPOSITION DU JURY DE L'EPREUVE PRATIQUE DU CERTIFICAT DE CAPACITE POUR
EFFECTUER DES PRELEVEMENTS SANGUINS
DU 23 MAI 2019
A LA CENTRALE DE PRELEVEMENTS DU LABORATOIRE DU CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX**

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu les articles R6211-1 à R6211-32 du Code de la Santé Publique ;

Vu les articles L4352-1 à L4352-3 et R4352-13 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions Régionales de Professionnels de Santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du Chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence ;

Vu l'arrêté modifié du 13 mars 2006 fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins ;

Vu l'arrêté du 30 août 2011 fixant la rémunération des personnes participant à des activités de certification exercées à titre accessoire dans le champ des diplômes sanitaires et de travail social ;

Vu la décision du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France du 1^{er} avril 2019 portant délégations de signature du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1er : Une épreuve pratique du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins est fixée au jeudi 23 mai 2019 à partir de 8 heures 30 à la Centrale de Prélèvements du Laboratoire du Centre Hospitalier de Roubaix.

Article 2 : L'épreuve pratique de prélèvements se déroule devant un jury constitué du :

- Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé ou de son représentant,
- et de Madame Kathleen GUYOT, Pharmacienne Biologiste au Laboratoire de Biologie Médicale du Centre Hospitalier de Roubaix.

Article 3 : Sont déclarés reçus les candidats qui ont obtenu à cette épreuve pratique une note égale ou supérieure à 12 sur 20. En cas d'échec, le candidat est autorisé à se représenter à cette épreuve dans la limite d'une fois.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 : Le Directeur de l'Offre de Soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 26 avril 2019

Pour le Directeur Général par intérim et par délégation,
La Sous-Directrice de l'Offre de Soins ambulatoire



Dr Nathalie De Pourville